RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

certifié conforme à l'original
Moullan Asma, Gérante,
A Saint Denis, le 16/04/25

A.M EURL
Au capital de 1000 eur
48 rue Sainte Anne
97400 SAINT DENIS
922 453 840 RCS SAINT DENIS

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30/06/2023

L'an 2023,
Le jeudi 30 Juin,
A 18 heures.

Les associés de la société EURL A.M, SAS au capital de 1000 euros divisés en 1000 parts, dont le siège social est au 48 rue Sainte Anne 97400 SAINT DENIS, se sont réunis audit siège au 48 rue Sainte Anne sur convocation qui leur a été adressées individuellement, par lettre remise en main propre, par la Gérance.

L'assemblée est présidée par Mme MOULLAN Asma Hassam, Gérante.

Est présente :

- Mme MOULLAN Asma Hassam, propriétaire de 1000 parts sociales.

La Gérante constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

La Gérante rappelle que l'ordre du jour est le suivant :
NON DISSOLUTION MALGRE LES PERTES

La Gérante dépose sur le bureau les documents suivants :

- les statuts de la société, le bilan, le compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2022.
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;
- la feuille de présence ;

La Gérante déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Elle déclare la discussion ouverte.

Certifié conforme à l'original
Le 16/04/25 Moullan Asma
St Denis Gérante

Personne ne demandant plus la parole, La Gérante met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Selon l'art L223-42 du C.Com, l'Assemblée Générale du 30 juin 2023 décide de ne pas dissoudre la société malgré un actif net de l'exercice 31/12/2022 devenu inférieur à la moitié du capital social et de poursuivre l'exploitation. Inscriptions modificatives seront faites au RCS de Saint Denis de la Réunion.

Cette résolution mise au voix est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée donne tous pouvoirs à Mme MOULLAN Asma Hassam pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Gérance.

La Gérante Mme MOULLAN Asma Hassam

[redacted]